

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du **30 DEC. 2020**
modifiant l'arrêté du 31 janvier 2018 portant fin de fonctions et nomination de régisseurs
d'avances et de recettes auprès du Conseil d'Etat

NOR: JUST2037192A

Le vice-président du Conseil d'Etat,

Vu le code de justice administrative, notamment son article R. 121-14 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté 3 septembre 2001 modifiant l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ses agents ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2010 abrogeant et remplaçant l'arrêté du 26 avril 1995 instituant une régie d'avances et une régie de recettes auprès du Conseil d'Etat et habilitant le vice-président du Conseil d'Etat à instituer ou à modifier des régies d'avances et des régies de recettes auprès des cours administratives d'appel et des tribunaux administratifs et instituant une régie d'avances et de recettes auprès de la Cour nationale du droit d'asile ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2018 désignant M. Michel Borinan en qualité de régisseur et M. Tarik Mahjoubi en qualité de mandataire suppléant de la régie d'avance et de recettes auprès du Conseil d'Etat ;

Vu l'arrêté modificatif du 28 février 2020 désignant Mme Valérie Markos en qualité de mandataire suppléant de la régie d'avance et de recettes auprès du Conseil d'Etat ;

Considérant qu'il convient de modifier l'article 5 de l'arrêté du 31 janvier 2018 susvisé afin de nommer M. Bastien Machy en qualité de mandataire suppléant en remplacement de Mme Valérie Markos ;

ARRETE :

Article 1er

A compter du 15 janvier 2021, il est mis fin aux fonctions de mandataire suppléant de la régie d'avances et de recettes auprès du Conseil d'Etat de Mme Valérie Markos.

Article 2

Les dispositions de l'article 5 de l'arrêté du 31 janvier 2018 susvisé sont modifiées comme suit :

« Article 5 : Monsieur Bastien Machy, secrétaire administrative de classe normale, est nommé mandataire suppléant d'avances et de recettes auprès du Conseil d'Etat à compter du 15 janvier 2021 »

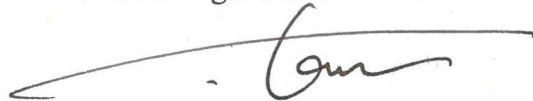
Article 3

Le secrétaire général du Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de la Justice.

Fait le

30 DEC. 2020

Pour le vice-président du Conseil d'Etat,
et par délégation,
Le secrétaire général du Conseil d'Etat,



Thierry-Xavier Girardot